



COMMUNE DE BOUVIERES

Compte rendu de la séance

du mardi 18 octobre 2022

Présents : Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Absents : Philippe REYNAUD, Paul-Henri BARBEROUSSE

Secrétaire de la séance: Jean-Noël PETITJEAN

- Le procès-verbal de la séance du 27 octobre est approuvé

Délibérations du conseil:

- Achat d'un souffleur-aspirateur à feuilles (DE 2022 036)

M. BOMPARD Damien propose l'acquisition d'un souffleur-aspirateur à feuilles qui permettrait à l'employé communal de gagner du temps pour l'entretien du village et du cimetière.

Il présente 2 devis qui sont exactement au même prix pour le même matériel : 500.00 € TTC pour l'aspi-souffleur STIHL SH86CE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition d'acheter un souffleur -aspirateur à feuilles pour la somme de 500 € TTC

Charge le maire ou son représentant de réaliser l'acquisition

Dit que la dépense sera inscrite en investissement à l'article 2158

Adopté : 5 voix pour et 3 abstentions

- Soutien au permis de construire de M. Damian PATUREL (DE 2022 037)

M. BOMPARD Damien informe le conseil que le permis de construire n° PC02606022D0001 déposé par Damian PATUREL pour la rénovation de la ferme "Rodet" en laboratoire de charcuterie et habitation a été refusé. Il donne lecture de l'arrêté. La CDPENAF a émis un avis défavorable.

Le PC va donc être redéposé avec un volet agricole plus élaboré mais M. Bompard propose que le conseil délibère pour apporter son soutien à ce projet, pour rappel le maire a mis un avis favorable .

Le conseil municipal,

Vu l'installation effective de M. Damian Paturel sur la commune en maraichage depuis 2021,

Considérant qu'il habite sur la commune avec sa compagne et favorise ainsi le maintien de la population,

Considérant qu'il cherche depuis un certain temps une exploitation avec du terrain pour établir son projet,

Considérant qu'il est désormais impossible de construire des bâtiments neufs sur notre territoire et que cette ferme est un bâti existant à rénover constituant un hameau d'habitation,

Considérant qu'il est important d'aider les jeunes agriculteurs à s'installer et permettre de faire vivre l'arrière pays,

Considérant que si son projet ne passe pas, cette ferme risque de devenir à son tour une résidence secondaire

et d'accentuer encore un peu la désertification agricole de l'arrière pays,

APPORTE son soutien en exprimant un avis favorable au projet de M. Damien PATUREL.

Damian Paturel ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité